

COUVERON

BULLETIN OFFICIEL MUNICIPAL

N° 2

Francis LOYEN
46, rue Alexandre-Olivier
44 COUËRON — Tél. 92

**LA QUALITE AU
MEILLEUR PRIX**

MENUISERIE
CHARPENTE
MEUBLES MODERNES
INSTALLATIONS DE MAGASINS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Cyr GRAVE

- LE GUILLOUX Francis :** Etat civil ; régies municipales ; eau, égouts, ambulance, bascule, bains-douches, ateliers municipaux, entretien du matériel et des bâtiments municipaux, sapeurs-pompiers.
- CHAUMONT Nadia :** Enseignement primaire, secondaire et technique, œuvres post et pré-scolaires, personnel communal dans les écoles (femmes de ménage, femme de service), entretien du matériel et des locaux scolaires.
- GOUILLARD Paul :** Finances communales, acquisitions et aliénations de terrains.
- VIAUD Raymond :** Bureau d'Aide Sociale, chômage, élections, affaires militaires.
- CREMET Jeanne :** Cantines scolaires : gestion et entretien, femmes de service dans les cantines, hygiène, désinfection.
- LEFEVRE Baptiste :** Entretien du matériel et des installations sportives et municipales, Harmonie municipale, école de dessin, fêtes et manifestations diverses, stationnement des forains et nomades, droits de place, marchés et stationnement, cimetières et pompes funèbres.
- FOUCHER Pierre :** Etat civil : signature et légalisation des actes. Police de l'agglomération : stationnement, forains, nomades.

PERMANENCE du MAIRE et des ADJOINTS A LA MAIRIE

M. GRAVE	Le samedi, de 10 h à 12 h.
M. LE GUILLOUX	Tous les jours, de 15 h à 17 h.
M ^{me} CHAUMONT	Le jeudi, de 16 h à 18 h.
M. GOUILLARD	Le jeudi, de 10 h à 12 h.
M. VIAUD	Le samedi, de 10 h à 12 h.
M ^{me} CREMET	Le mardi, de 15 h à 17 h.
M. LEFEVRE	Le lundi, de 10 h à 12 h.

A LA CHABOSSIÈRE — SALLE DE L'ÉCOLE DE FILLES

M. GRAVE	Le mercredi, de 18 h à 19 h.
M. FOUCHER	Le vendredi, de 15 h à 17 h.

TEINTURERIE NOUVELLE

Teintures - Nettoyages - Deuilis
Travail soigné et rapide (sur demande)

...Confiez

vos vêtements à

Mlle **Yvette BERNARD**

Rue de la République et LA CHABOSSIÈRE

Bulletin Officiel Municipal

COUËRON N° 2

11 744 habitants
Canton de ST-ETIENNE-DE-MONTLUC
Arrondissement de SAINT-NAZAIRE
Département : 44 LOIRE-ATLANTIQUE

Revue d'Information Municipale
Economique et Touristique
diffusée gratuitement
Reproduction et vente interdites

Rédaction - Documentation - Diffusion

Mairie de **COUËRON**

Edition - Publicité :



AGENCE
RÉGIONALE
ÉDITIONS
OFFICIELLES

Services centraux :
Administration - Comptabilité :
3, cité d'Hauteville - PARIS (10^e)
Tél. 770.63.46 - lignes groupées
C.C.P. 8678-20 Paris

Siège social : 1, rue de la Grave
SAINT-AFFRIQUE (Aveyron)

Imprimerie Spéciale
du Bulletin Officiel Municipal
Dépôt légal 1^{er} trimestre 1968

EN GUISE D'EDITORIAL

par **Cyr GRAVE**
MAIRE DE COUËRON

Voici donc le deuxième numéro du Bulletin municipal et nous espérons qu'il vous intéressera comme a pu vous intéresser le numéro un paru il y a un an.

Le bulletin, comme je le disais dans l'éditorial du premier numéro, se veut être le trait d'union entre la Municipalité et vous tous Couëronnaises et Couëronnais. Dans ce but vous trouverez dans ses pages, des articles sur les réalisations municipales, les projets municipaux et aussi l'exposé de quelques-unes de nos difficultés.

En effet, si la gestion d'une commune de 12 000 habitants comporte des satisfactions, elle nous donne parfois des angoisses, la crainte en particulier de dépasser la limite contributive des administrés.

Il faut avouer que l'Etat, actuellement, ne nous facilite guère la tâche, car par la diminution des subventions, par les interdictions de recourir à l'emprunt, le temps n'est pas loin où les communes seront placées dans le dilemme suivant :

— ne rien dépenser, donc ne rien faire, donc reculer ;
— ou bien réaliser en faisant appel aux impôts locaux pour financer.

J'espère que l'année 1968 verra enfin le retour à une plus juste répartition des finances de l'Etat.

C'est le souhait que je formule pour notre commune.

Et pour vous, Couëronnaises et Couëronnais, je me fais l'interprète du Conseil Municipal en vous offrant ses meilleurs vœux pour 1968.



R. GUILLOU

Diplômé d'Etat

Cadeaux

BASSE-INDRE - Tél. 59



OPTIQUE LUNETTERIE

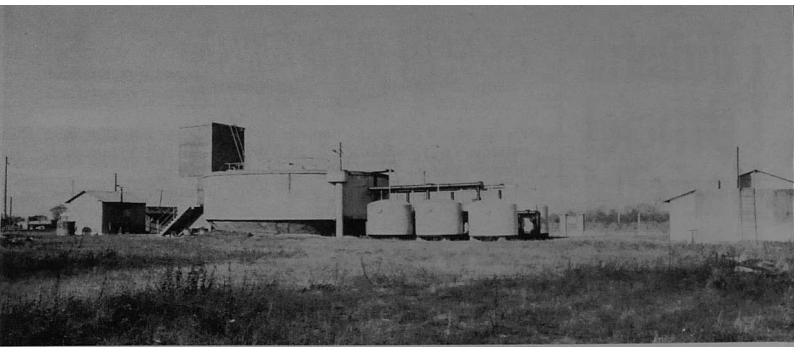
Agréée Sécurité Sociale

VERRES DE CONTACT

TOUS LES VERRES

Place Alsace-Lorraine
(anc. Jousset)

COUËRON



La station d'eau du Paradis.

(Photo X.)

Les Incidences du V^e Plan sur le prix de l'eau

Le Conseil municipal a été amené à augmenter le prix de vente de l'eau. Pourquoi ?

1) QUELQUES PRECISIONS TECHNIQUES

D'abord il est normal que les administrés soient au courant des aspects techniques de la distribution d'eau à Couëron.

Depuis 1961, l'eau puisée en Loire, est traitée à l'usine du Paradis.

La consommation moyenne journalière est de 1 100 m³; avec des pointes de 2 000 m³.

Dans l'état actuel de l'usine, la production peut être portée à 2 400 m³ par jour.

Enfin, des transformations pourraient faire progresser cette production jusqu'à 4 500 m³ (en 1985, les Ponts et Chaussées prévoient une consommation de 4 000 m³).

L'usine du Paradis est donc viable techniquement.

Le réseau comprend 30 km de canalisations de distribution et 2 réservoirs d'une capacité totale de 1 000 m³ (un réservoir d'une capacité de 2 000 m³ va être construit).

2) LA SITUATION FINANCIERE DU SERVICE D'EAU EN 1967.

Il faut estimer le volume d'eau vendu en 1967 à 200 000 m³ pour 2 010 abonnés. Compte tenu des différents tarifs d'abonnement, le prix de vente moyen du m³ était de 1,15 F.

Les dépenses d'exploitation se montaient à 0,77 F par m³. Les dépenses pour le remboursement des emprunts réalisés jusqu'en 1967 peuvent être évaluées à 0,72 F par m³.

Soit une dépense de 1,49 F par m³, pour une recette de 1,15 F. La différence était prélevée sur les recettes ordinaires.

Ainsi, il apparaît que les montants des dépenses de fonctionnement étaient légèrement supérieures aux dépenses d'investissement.

3) UN NOUVEAU SYSTEME

a) Suivant la circulaire ministérielle du 15-6-67, un nouveau système de gestion a été imposé. **C'est-à-dire que les applications sur le plan local ont été imposées par le gouvernement.**

Sur les 2 500 000 F de travaux imposés par le V^e Plan :

- 42 % sont à prendre en compte par l'autofinancement.
- 41 % seront couverts par emprunt.
- 16 % par les subventions.

Dans l'ancienne législation, la part des subventions était environ de 30 % des travaux effectués et toutes les sommes complémentaires étaient couvertes par emprunts.

b) L'alimentation en eau d'une commune doit être considérée comme un service à caractère industriel et commercial, c'est-à-dire que les tarifs doivent permettre d'équilibrer les bilans, ceux-ci incluent le fonctionnement, l'amortissement et le renouvellement des installations.

D'ores et déjà, d'après les chiffres cités plus haut, l'augmentation du prix de l'eau était rendue obligatoire et ceci sans nouveaux travaux.

Mais ce nouveau régime impose aux communes, la pratique

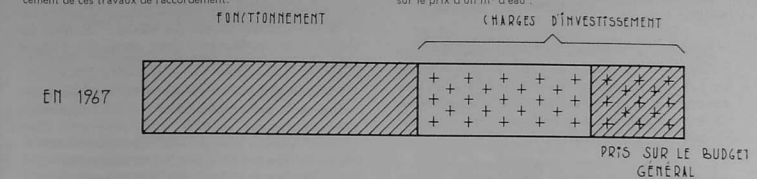
de l'autofinancement, c'est-à-dire de trouver dans les recettes du service, les sommes nécessaires pour payer une forte proportion des travaux effectués dans la période du 5^e plan (1967 à 1971).

Enfin, le 5^e Plan a placé dans ses objectifs de relier Couëron au réseau de la ville de Nantes, et prévu comme engagement financier 2 500 000 F dont une part importante irait au financement de ces travaux de raccordement.

La Municipalité demande la prise en charge par l'Etat de ces travaux, si ceux-ci devaient être exécutés (techniquement, nous avons vu que cela ne semblait pas nécessaire).

C'est néanmoins sur ces bases — celles du 5^e Plan — que le Conseil municipal a dû fixer les nouveaux tarifs.

Voici à titre comparatif la répartition des postes budgétaires sur le prix d'un m³ d'eau :



Une fois de plus, l'Etat a mis à la charge des communes, des dépenses lui incombant. Le système de l'autofinancement diminue le montant des subventions et les possibilités d'emprunt, à l'inverse de ce qui se passe pour les sociétés privées « à caractère industriel et commercial ».

c) Il était normal que les administrés soient mis au courant des raisons profondes du brusque et important changement des tarifs d'eau.

La taxe d'assainissement

Jusqu'à ce jour, les contribuables étaient assujettis à la taxe de déversement à l'égout.

Désormais, en application de la loi de finances 1966 — précisée par la circulaire du 9 novembre 1967 — l'institution de la redevance d'assainissement devient obligatoire (alors que la taxe de déversement à l'égout était facultative).

Elle est ainsi caractérisée : « La nouvelle réforme se réfère ainsi à deux des principes de gestion des services publics **préconisés par le V^e Plan : le financement par l'usager et la vérité des prix.** »

En ajoutant que la gestion des réseaux d'assainissement doit

être considérée comme « un service à caractère industriel et commercial », on retrouve là les mêmes caractéristiques que pour le service de distribution d'eau.

Cette nouvelle législation — que le Conseil municipal n'a eu qu'à appliquer — vise une fois de plus à diminuer le montant des subventions accordées pour les travaux d'assainissement.

C'est ainsi que sur l'objectif des travaux prévus dans le cadre du V^e Plan, il n'est accordé que 30 % de subvention.

Une telle politique ne peut qu'apporter un frein à l'aménagement des communes. Elle est également un des aspects de la tutelle administrative sur la gestion municipale.

Faites tous vos achats dans le magasin

SUPER é G é vous y trouverez...
Prix et Qualité

SANZ & FILS
 Route de Nantes
 44 LA CHABOSSIÈRE - COUËRON

SIÈGE SOCIAL : SAINT-HERBLAIN — Tél. 33

CHARPENTE - MENUISERIE

Julien ALLAIS

LA GALLONNIÈRE 44 COUËRON
 (Près de la Garnerais)

"La Botardière"

AGGLOMERES ROUTE DU MILIEU
 44 - COUËRON

L'AIDE SOCIALE

Les réalisations municipales ont toutes un aspect social :

Construire ou entretenir les rues ; améliorer la circulation ou la distribution de l'eau ; prévoir et mettre en œuvre les équipements scolaires, sociaux, sportifs, culturels, etc., c'est œuvrer pour que la vie collective de la population soit à la dimension des exigences sociales de notre temps.

Quel est donc le rôle du Bureau d'Aide Sociale, organisme que chaque commune doit obligatoirement mettre en place ?

ORGANISATION [ET FONCTIONNEMENT DU B. A. S.]

La gestion du Bureau d'Aide Sociale est assurée par une Commission administrative dont le Maire est président de droit, et qui se compose de quatre membres désignés par le Conseil municipal, et de quatre membres nommés par le Préfet et choisis parmi les personnes s'occupant d'œuvres sociales.

Le B.A.S. de Couëron est administré par :

Président :

M. Cyr Grave, Maire de Couëron.

Vice-Président :

M. Raymond Viaud, Adjoint au Maire.

LES ATTRIBUTIONS DU B. A. S.

Elles sont triples :

- Constitution et instruction des dossiers d'Aide sociale légale.
- Action de prévoyance et d'entraide.
- Coordination avec l'action des autres organismes publics et privés.

La création des « Bureaux d'Aide Sociale » est le résultat de la fusion des anciens bureaux d'assistance et de bienfaisance, aujourd'hui périmés, la notion de charité qu'ils impliquaient faisant place peu à peu à celle plus digne de solidarité collective.

Etablissement public communal, cet organisme bénéficie de la personnalité morale. Il est indépendant administrativement de toute autre collectivité. Cela explique qu'il soit géré par une Commission administrative qui lui est propre et que son budget soit établi à part de celui de la commune bien que ce soit cette dernière qui lui assure la plus grande partie de ses ressources par une subvention annuelle.

Secrétaire :

M. Michel Boué, Conseiller municipal.

Membres : M^{me} J. Crémet, Adjoint au Maire ; M. M. Baud, M^{me} G. Jousset, M. A. Doucet, J. Moyence, J. Prampart.

La Commission administrative se réunit tous les mois et chaque fois que cela est nécessaire. Les membres, ainsi que toutes les personnes dont le concours est utilisé, sont tenus au secret professionnel.

a) AIDE SOCIALE LEGALE :

Il s'agit principalement :

- de l'aide médicale qui permet la prise en charge de tout ou partie des frais engagés à domicile, ou dans un centre hospitalier, pour des malades dont les ressources sont insuffisantes.

— de l'aide aux familles : dont le soutien indispensable effectue son service militaire.

— de l'aide aux infirmes, aux aveugles et grands infirmes qui se traduit par l'octroi de la carte d'invalidité, d'une allocation mensuelle, et éventuellement d'une allocation pour tierce personne.

— de l'aide aux personnes âgées sous la forme d'aide à domicile (allocation simple, allocation de loyer, aide ménagère) ou de placement hospitalier ou chez des particuliers.

Les demandes d'admission à ces différentes formes d'aide sociale doivent être déposées au Bureau d'Aide Sociale de la commune de résidence. La Commission est invitée à émettre un avis, mais n'a aucun pouvoir de décision, celle-ci appartenant à une instance supérieure qui siège au chef-lieu du canton.

b) ACTION DE PREVOYANCE ET D'ENTRAIDE :

Cette aide est facultative, mais dans notre société actuelle elle est d'une absolue nécessité :

Dans notre commune, elle consiste :

— en secours permanents ou périodiques aux plus déshérités, sous la forme de bons de chauffage ou d'alimentation ;

— en secours occasionnels aux familles dans la gêne passagère, soit en espèces, soit en nature selon les cas.

En 1967, le total des secours ainsi accordés s'est élevé à la somme de : 12.000,00 F.

Il faut aussi signaler l'aide aux grévistes et lock-outés de Saint-Nazaire en mars et avril 1967, et dont le montant a atteint 3.820,00 F.

C'est aussi dans le cadre de cette action facultative que le B.A.S. de Couëron organise la promenade

annuelle des personnes âgées qui a rassemblé cette dernière année 250 participants.

c) COORDINATION AVEC L'ACTION D'AUTRES ORGANISMES :

Afin de faciliter cette coordination, la Commission administrative du B.A.S. a proposé aux organisations, et personnes s'occupant de questions sociales, la mise en place d'un Conseil de l'Action Sociale.

Cet organisme fonctionne depuis mars 1966. Il se réunit en Assemblée générale tous les trimestres. Il a créé en son sein des groupes de travail sur les problèmes relatifs aux familles, aux personnes âgées et à la jeunesse.

Cette coordination a permis avec l'apport de tous :

— La création d'un service d'aide ménagère pour les personnes âgées.

Ce service est géré par l'Association d'Aide Familiale Populaire avec laquelle le B.A.S. a passé une convention pour les cas relevant de l'Aide Sociale.

— L'information réciproque sur les possibilités offertes par la Caisse Régionale de Sécurité Sociale en faveur de ses ressortissants retraités (Vacances, lavage de draps, réfection de peinture).

— La recherche commune de ce qu'il faudrait réaliser dans notre commune pour améliorer les conditions de vie de la population.

Telles sont actuellement les activités du B.A.S. de Couëron.

Il reste à souhaiter que les différentes formes de « secours » qui font l'essentiel de son rôle, tendent progressivement à disparaître, au fur et à mesure que les droits à une vie décente pour tous seront légalement reconnus et appliqués.



CARROSSERIE AUTOMOBILE
TOLERIE REPARATIONS TOUTES MARQUES PEINTURE
VERIFICATIONS COQUES SUR MARBRE UNIVERSEL
G. MARTIN
LE PONT DE BEAULIEU - 44 COUËRON Tél. 1.30



Distributeur officiel

GRAINES — ENGRAIS



Henri DAUBIN

4, place du Champ-de-Mars

Tél. 71 COUËRON

A votre service 24 heures sur 24...

L'AMBULANCE MUNICIPALE

TELEPHONE : 10 ou 29 à COUËRON

MAÇONNERIE
BETON ARME - CARRELAGE

Raymond HADDOU 74, rue Arsène-Laloup
44 COUÉRON

LES RÉALISATIONS



L'intérieur
du Gymnase
du Centre.

(Cliché X...)

SPORTS

Couéron possède maintenant un magnifique gymnase. Situé à proximité du plateau d'évolution des écoles du Centre, cet équipement comprend une salle de 30 m sur 20, avec douches et vestiaires.

Ce gymnase permet des activités sportives diverses : éducation physique, gymnastique, basket, volley, hand-ball, etc...

Depuis le 15 novembre 1967, cet ensemble à usage scolaire fonctionne. Indispensable à l'épanouissement de la jeunesse et de l'enseignement d'aujourd'hui, il est également mis à la disposition des sociétés sportives locales qui en ont fait la demande, et qui l'utilisent en permanence tous les soirs à partir de 17 h 30.

Une première tranche des travaux du stade de la Chabossière a été menée à bien cette année. Le terrain de football est terminé, gazon semé. Toutefois, ce terrain ne sera mis à la disposition des sportifs qu'en septembre.

La deuxième tranche des crédits étant débloquée, l'année 1968 verra la fin des travaux comprenant, outre les bâtiments : une piste de 400 m, terrains de volley, de basket, de hand-ball, sautoirs, aires d'élan et de lancers.

L'équipement sportif du futur C.E.S. actuellement en construction, sera une réalisation municipale.

Actuellement, le stade de cet établissement est en voie d'achèvement ; terrain drainé, gazon ensencé, pistes et sautoirs terminés.

Un emplacement est réservé pour la construction, à une date ultérieure, d'une piscine.

VOIRIE

La zone urbaine de Couéron et la construction ayant pris une certaine ampleur, il devenait nécessaire de connaître les adresses précises des habitants, tant pour les administrations, telles que P.T.T., Contributions, Electricité... que pour les services d'incendie, de secours, Reconstruction, Ponts et Chaussées.

RETEVEMENTS DE SOL
CARRELAGE

André RIGAUD 23, rue de la République
44 COUÉRON - Tél. 1.32

COUVREUR Eugène PIRE ZINGUEUR
LE TERTRE-DU-BUCHELIER COUÉRON TELEPHONE 75

FERRONNERIE D'ART
21, rue de la République - 44 COUÉRON

Georges DANDO BALCONS - RAMPES - PORTILLONS
MOTIFS DÉCORATIFS

La Municipalité a procédé dernièrement à la dénomination de nouvelles rues.

Un plan de circulation, et de stationnement a été également adopté.

L'application de ces mesures en est quelque peu retardée par les procédures qui succèdent aux décisions : fabrication des plaques de rues, panneaux de circulation, etc...

Réfection des voies communales. — Les rues du centre de la ville qui dépendent financièrement de la commune ont été recouvertes d'un enrobé.

Quelques rues, telles les rues Henri-Gautier et du 4-Septembre, sont encore en mauvais état, mais ces voies sont départementales. Souhaitons que le Département accorde en 1968 les crédits nécessaires à leur réparation.

— En campagne, rechargement de chemins.

AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

— Réorganisation du réseau d'éclairage suivant les normes de sécurité de l'E.D.F.

— Installation d'un système photo-électrique, et de pendule pour la commande rationnelle de l'éclairage.

— Amélioration de l'éclairage par le remplacement des lampes ordinaires par des ballons fluorescents, et par le doublage du nombre des points lumineux existants.

Ainsi, à Couéron centre, la rue de la Marne, rue Henri-Gautier, la gare, rue Alexandre-Olivier, place du Champ-de-Mars, place A.-Briand.

— A la Chabossière, route de Nantes depuis le carrefour chemin de la Salle jusqu'à l'église de la Chabossière, la route de Basse-Indre jusqu'à la limite de la commune d'Indre, ont bénéficié de ces améliorations.

SERVICES PUBLICS

— A la Chabossière : création d'un bâtiment en préfabriqué. Construction provisoire certes, mais de grande utilité puisqu'il sert de centre administratif.

On y trouve une salle de vaccination et le bureau du médecin.

Une permanence de la Sécurité sociale y est assurée un jour par semaine.

La bibliothèque y sera transférée.

Une salle de réunion est prévue pour les sociétés.

SALUBRITÉ

— En campagne, rechargement de chemins et construction de 5 bacs à ordures.



Vue extérieure
du Gymnase
(sous la neige).

(Cliché X...)

RADIO Michel PROU TELE
VENTE - DÉPANNAGE - TÉLÉVISION - ÉLECTRO-MÉNAGER
BOUILLON - 44 COUÉRON

MARTINETTY DROGUERIE EN GROS
Impasse Dubois NANTES — Tél. 71.46.11

Meubles - Décors **Modernes et Styles**

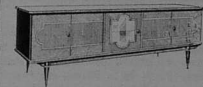
SERVICE APRES-VENTE

Roger TUAL

MAGASIN : rue Waldeck-Rousseau
ATELIER : quai du Commandant-Lucas

COUERON

Tél. 91



LES ETS J.-L. SOURON Spécialiste des appareils ménagers modernes

POUR LA CUISINE ET LE CHAUFFAGE

LA CHABOSSIERE-EN-COUERON - Tél. 4

présente un choix incomparable en chauffage et ménage



La marque qui a donné satisfaction à plus d'un million d'usagers.

- Cuisinières bords-bouilleurs à mazout pour le chauffage de 3 à 6 radiateurs et le service d'eau chaude.
- Sécurité absolue.
- Éligibilité subvention.
- Fonctionne sans bruit, sans odeur, sans eau.
- Juxtaposables aux cuisinières à gaz MONTHERMÉ munies des mercuriaux brûleurs à flamme pilote et four-spout.

MONTHERMÉ : CHAUDIERES DE CUISINE EMAILLEES DE 8 000 A 31 000 CALORIES - GAZINIERS JUXTAPOSABLES POELES DE 120 A 500 m³

SIMPACT GAMA : BRULEUR ENTIEREMENT SILENCIEUX DE 8 000 A 28 000 CALORIES

BRULEUR KABO : BREVET ALLEMAND DE 15 000 A 70 000 CALORIES ENTIEREMENT AUTOMATIQUE

LE POELE SPECIAL CARAVANE

VENDOME : MACHINE A LAVER - TAMBOUR UGINOX AUTOMATIQUE INTEGRAL CUIVE EMAIL 14 REFRIGERATEURS

P O L : LE FAMEUX REFRIGERATEUR CUIVE INOX CARROSSERIE LAMIFEE TECK

Entreprise Générale de Travaux Publics et de Bâtiments

F. DEVIN & C. LEMARCHAND

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 080 000 F

Route de la Garde - **NANTES**

TEL. 74.50.62

**GÉNIE CIVIL
CANALISATIONS EAU ET GAZ**

ASSAINISSEMENT

TERRASSEMENTS

LES PROJETS

Les besoins de notre commune sont immenses, ce n'est un secret pour personne. Malgré la politique gouvernementale, qui tend de plus en plus à laisser à la charge des communes l'ensemble des réalisations nécessaires, le Conseil municipal est bien décidé à mener à terme un certain nombre de projets indispensables.

L'énumération qui suit montrera leur grand intérêt pour la population. Mais il est bien évident que, malgré toute la volonté des élus municipaux, la rapidité de leur exécution est liée à l'obtention des crédits nécessaires (subventions ou prêts). Le Conseil municipal s'y emploiera de toutes ses forces et compte pour cela sur l'appui de la population.

Ces projets ne comprennent que les travaux importants et ne signalent pas les innombrables tâches auxquelles les élus doivent faire face tout au long de l'année.

UNE NOUVELLE SALLE MUNICIPALE

L'état de décrépitude de l'actuelle salle des mariages impose l'aménagement d'une nouvelle salle. Elle sera construite au-dessus de la bibliothèque municipale. On y accèdera par la salle actuelle, dont la surface disponible sera occupée par des bureaux.

ORGANISATION RATIONNELLE DES ATELIERS MUNICIPAUX

Les ateliers municipaux sont dispersés dans les quatre coins du bourg. Ce fait entraîne une perte de temps sensible et une difficulté de coordination entre les services. Il est donc prévu de regrouper tous les ateliers en un seul bâtiment, rue Henri-Gautier.

LES ECOLES

Depuis longtemps déjà, il est signalé l'exiguïté de la cantine des écoles de La Chabossière, ce qui impose aux enfants de manger dans de mauvaises conditions. Le

Conseil municipal va mettre en chantier l'aménagement du sous-sol de la cantine. Ce nouveau local accueillera les enfants de la maternelle. L'isolement de ces tout-petits dans une salle à part est tout à fait souhaitable psychologiquement et pédagogiquement.

D'autre part, le préau de l'école de filles de La Chabossière offre un abri des plus précaires. Aussi le Conseil municipal est-il décidé à pourvoir à son agrandissement.

Enfin, le projet déjà ancien de l'école maternelle de Beaulieu (qui permettrait entre autre la suppression de la maternelle de la Navale) est remis au jour par l'Administration préfectorale. Mais son exécution reste soumise à l'autorisation du programme.

POURSUITE DU PROGRAMME SPORTIF

Après la mise à la disposition des sportifs scolaires et post-scolaires du gymnase du Centre, la Municipalité pourra mettre en œuvre la construction du gymnase du C.E.S. en 1968. Mais déjà les plateaux d'éducation physique sont en voie d'achèvement.



Depuis sa fondation en 1867,

l'Agence de « L'UNION » à St-ETIENNE-DE-MONT-LUC est toujours à votre service

**ASSURANCES DE TOUTES NATURES
VIE - RETRAITE**

**TOUS LES RISQUES EN UN SEUL CONTRAT
LELORD - MÉTAYER**

Tél. 13 - SAINT-ETIENNE-DE-MONT-LUC

Tél. 74.18.91 - NANTES

LES PROJETS

(SUITE)

Le terrain de sports de La Chabossière sera terminé en 1968 et utilisable pour la saison 1968-1969. La Chabossière disposera ainsi d'un bel ensemble qui demandera cependant à être complété par un gymnase.

ESPACES VERTS

Les aires publiques de jeux pour enfants et les lieux de repos font défaut, alors que la situation de la commune en bordure de Loire permettrait des aménagements intéressants.

Là encore, nous souffrons d'une restriction excessive de l'aide gouvernementale. En effet, la commune comptant moins de 20 000 habitants, elle n'a droit à aucune subvention pour l'aménagement d'espaces verts.

Cependant, le Conseil municipal est décidé à fournir l'effort nécessaire pour l'aménagement du quai. Un pas important dans ce sens va être franchi par la création d'un poste de jardinier.

ROUTES ET RUES

Les réalisations importantes de 1967 vont être étendues par l'application du programme F.S.I.R. concernant les chemins ruraux et l'achèvement des rues du bourg. La construction de la place du Cimetière à La Chabossière fait également partie de ce programme.

D'autre part, le Conseil municipal est conscient de la nécessité d'aménager des trottoirs le long des rues principales. La sécurité y gagnerait beaucoup. Les élus sont décidés à en commencer la réalisation, mais en tenant compte du fait qu'aucune subvention n'est accordée à ce sujet et qu'un mètre linéaire revient à 75 F actuels (la moitié étant à la charge des riverains).

OPERATION D'URBANISME A LA CHABOSSIERE

Le Conseil municipal envisage l'acquisition d'un vaste ensemble de terrains généralement en friche, situés au Sud du cimetière, entre la route de Basse-Indre et le chemin de la Rivière. Ces terrains seraient ensuite confiés, probablement au Comité Ouvrier du Logement pour la mise en viabilité et l'édification d'habitations.

Outre la mise à la disposition de la population d'habitations aux meilleures conditions, et à l'abri de la spéculation, la voirie créée à cette occasion doterait la zone Sud-Ouest de La Chabossière d'un réseau de rues important.

CENTRE DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE

C'est un besoin essentiel de la commune. Les jeunes éprouvent l'urgente nécessité de pouvoir profiter de distractions saines. La population tout entière a droit à disposer des moyens d'entrer en contact avec la culture, les arts, la littérature, le cinéma. Il n'est pas juste que ces plaisirs restent l'apanage des classes sociales aisées et soient encore inaccessibles à la population ouvrière et paysanne. L'objectif de la Municipalité n'est pas de concurrencer les associations de loisirs ou culturelles existantes, ni même les entreprises privées, mais de mettre à la disposition du plus grand nombre possible les moyens de connaître et donc de s'intéresser à la culture, ce qui, en définitive, ne pourra qu'être profitable aux sociétés locales spécialisées dans tel ou tel domaine.

Le Conseil municipal va donc entreprendre, dans un premier temps, l'aménagement du château des Epinettes. Il envisage de convier associations de jeunes et associations culturelles à une rencontre. Parallèlement sont pris des contacts avec des personnalités spécialisées et les crédits sont prévus pour un poste de conseiller d'éducation populaire.

Nous reviendrons sur ce vaste projet, de même que sur la construction future d'une véritable maison de la jeunesse et de la culture, sur le quai, dont l'inscription sera demandée au VI^e Plan.

LES PHOTOS ILLUSTRANT LES DEUX NUMEROS (1967 ET 1968) DU BULLETIN MUNICIPAL ONT ETE REALISEES PAR LE GROUPE ARTISTIQUE

LEON MOINARD.

QU'IL EN SOIT REMERCIÉ !

SCHOKBÉTON INTERNATIONAL

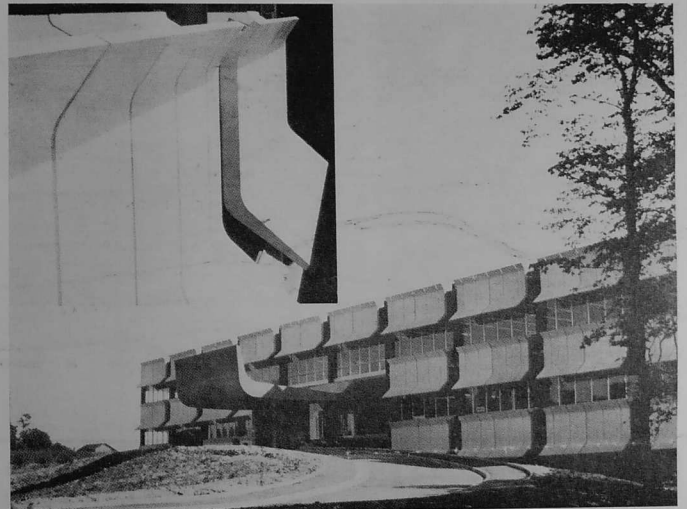
Depuis l'invention du procédé Schokbéton, 35 années se sont écoulées, au cours desquelles le développement de la production des éléments préfabriqués nous a permis d'acquérir de solides connaissances et de procéder à des expériences fructueuses.

De plus, cette période a fait apparaître une large extension de l'emploi du procédé dans les domaines les plus variés de l'architecture.

Le procédé se prête fort bien aux réalisations des structures les plus diverses, qu'elles soient en béton armé classique ou en béton précontraint.

Schokbéton a fait ses preuves dans presque toutes les parties du monde, des Etats-Unis au Pakistan, de la Scandinavie au Ghana, de la zone polaire aux régions tropicales, pour des édifices publics et pour des habitations individuelles, pour des constructions agricoles et pour des installations du Génie civil ou militaire.

En 1963, Schokbéton s'est implanté dans notre commune. Plusieurs réalisations d'une importance certaine ont vu le jour : Cités universitaires de Nantes, Coopérative Agricole d'Ancenis, Centre administratif d'I.B.M. à Orléans, etc. La récente fabrication du symbole décoratif pour les Jeux Olympiques de Grenoble montre les grandes possibilités du procédé.



Centre administratif I.B.M. - France, Orléans.

Vous trouverez
Littérature classique et Moderne
Livres d'enfants
Disques « Chant du Monde »
Spécialiste des bibliothèques
scolaires et des Collectivités
CARTE DE FIDELITE donnant
droit à un cadeau

21, rue du Calvaire
NANTES
Tél. 71.98.76

LITERIE — SIEGES
AMEUBLEMENT
MOQUETTE
REVETEMENT DE SOL

E. BEZIER

4, rue Marcel-Sembat
44 COUÉRON — Tél. 93

STORES VENITIENS
TENTURES
Devis sur demande

MÉCANIQUE-AUTOS

REPARATIONS TOUTES MARQUES

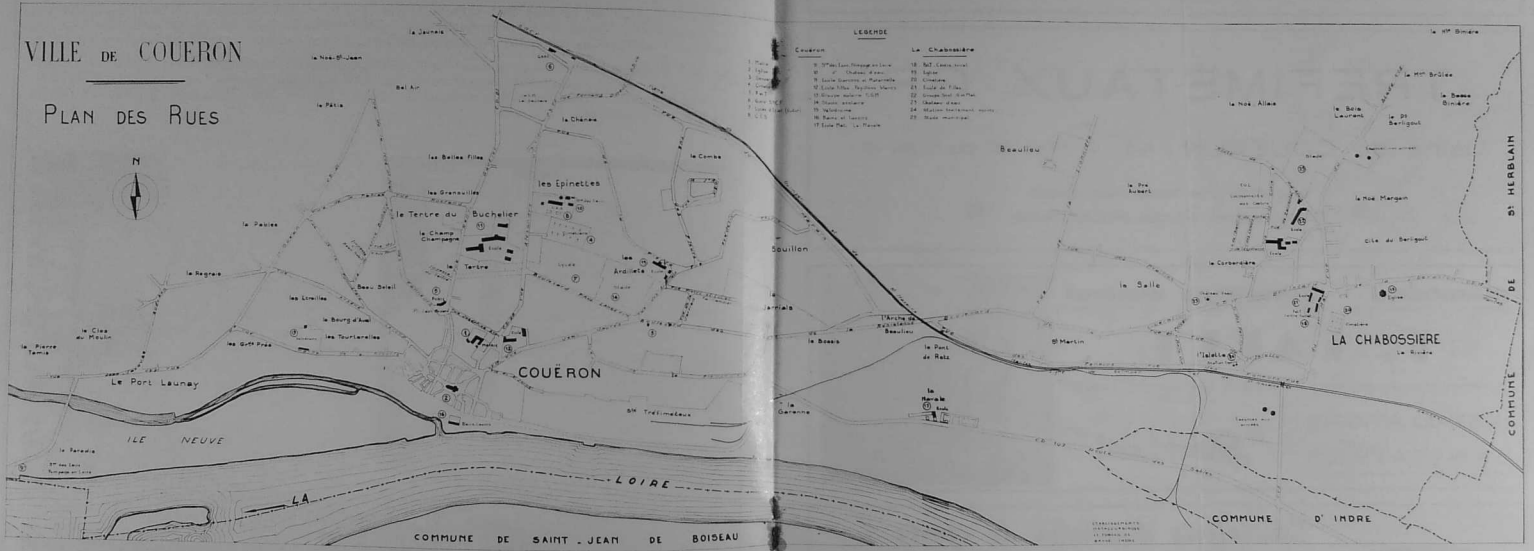
Route Saint-Martin - 44 LA CHABOSSIÈRE-EN-COUÉRON

A. LEVERRIER

LE PLAN D'ENSEMBLE

VILLE DE COUÉRON

PLAN DES RUES



SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DES DOSDIÈRES

SIÈGE SOCIAL : LES DOSDIÈRES - 44 COUÉRON - Tél. 31

TOUS MATÉRIAUX DE CONCASSAGE
pour GÉNIE CIVIL — ROUTES — BATIMENTS

PIERRES CASSÉES
GRAVILLONS
SABLES

CE BULLETIN EST UN PEU L'HISTOIRE
DE VOTRE COMMUNE. CONSERVEZ-LE
VOS ENFANTS Y TROUVERONT DE
PRÉCIEUX RENSEIGNEMENTS POUR
LEURS COURS D'ÉDUCATION CIVIQUE

MENUISERIE **CHARPENTE**

INSTALLATIONS DE CUISINES ET MAGASINS

« FORMICA » « POLYREY » **Michel BRODU**
Les Moutons - 44 COUÉRON



Toujours à votre service
La Caisse d'Épargne et de Prévoyance
 de **SAVENAY** 24, place de l'Hôtel-de-Ville
 (Compte chèque postal 8617.41 Nantes)
 Téléphone : 127 SAVENAY

Succursale: **COUËRON** à la Mairie, jeudi et dimanche de 9 h 30 à 11 h 30

Autres succursales: **PONCHATEAU - SAINT-ETIENNE-DE-MONT-LUC**

TREFIMÉTAUX GP

Usine de **COUËRON - 44** - (Tél. 02 ou 11 ou 41)

★ **DEMI-PRODUITS EN METAUX NON FERREUX** ★
 CUIVRE, LAITONS, ALLIAGES SPECIAUX, PLOMB

plomberie - chauffage central

P. PAPET

11, Petite Avenue de Longchamp - **NANTES** — Téléphone : 74.00.06

**INSTALLATIONS
 SANITAIRES**

"Standard"



LaHutte

Spécialiste d'articles de sports

Peut fournir tout matériel sportif

**GYMNASES - SALLES D'ÉDUCATION PHYSIQUE
 PISCINES ET BASSINS**

Pour

MATÉRIEL DE JEUX POUR PARCS ET JARDINS D'ENFANTS

(DEVIS SUR DEMANDE)

Place du Change
44 NANTES

Tél. 71.49.31

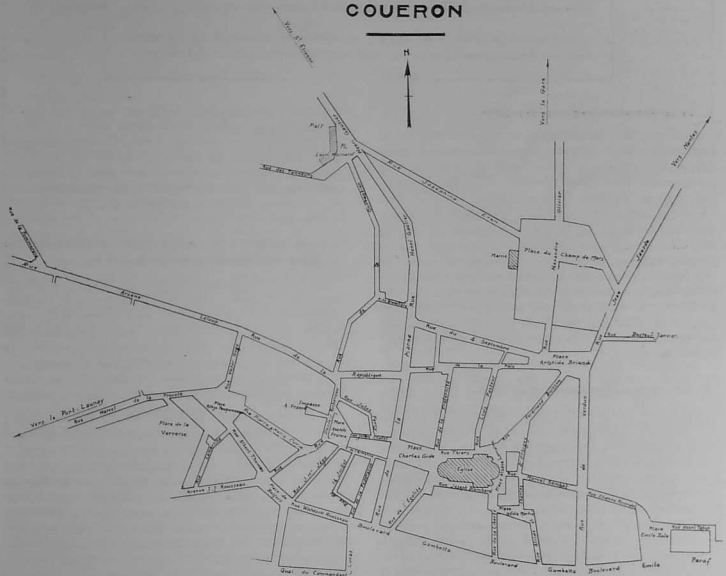
Références : Plateau d'éducation physique du Lycée de **COUËRON**
 Gymnase de l'École de **CARCOUET**
 Gymnase « **LES PERRIERES** »

PEINTURES
 PAPIERS PEINTS
 DECORATION
 PUBLICITE

**GÉRY HENRY
 GOUBE**
 Moulin de la Galannière
 44 COUËRON

J. MAILLARD PRIMEURS
 Place du Champ-de-Mars - **COUËRON (L.A.)**
 Tous les jours à votre service

VILLE DE COUËRON



LIBRAIRIE « TABAC » JOURNAUX
J. SÉNARD
 LE BOSSIS 44 COUËRON Tél. 106

Ce Bulletin est édité grâce au concours des
 commerçants et artisans, qui ont bien voulu lui
 réserver leur publicité. Réservez-leur vos achats.

LIBRAIRIE - PAPETERIE
 JOURNAUX

MAISON DE LA PRESSE
 44 COUËRON — Tél. 119

ARTICLES SCOLAIRES
 DISQUES

Qu'est-ce qu'un... INSTITUT MÉDICO-PÉDAGOGIQUE

Au cours de l'année 1967, le Conseil municipal s'est penché sur le sort des enfants inadaptés. Après différents contacts, il a été admis la formation d'un syndicat intercommunal (Couëron, Saint-Herblain, Indre, Orvault, Saint-Etienne-de-Montluc, Sautron, Vigneux) pour l'édification de cet institut médico-pédagogique et professionnel, pour enfants et adolescents inadaptés mentaux.

Nous avons demandé, à M. Dupart, inspecteur départemental de l'enseignement primaire, de bien vouloir nous expliquer ce qu'est un tel établissement.

I. - La collaboration médico-pédagogique.

Nombreux sont actuellement les établissements ou les organismes dont le titre annonce une action médicale et pédagogique grâce à la collaboration de médecins et de pédagogues... C'est ainsi que les commissions médico-pédagogiques examinent dans chaque circonscription d'enseignement primaire, sous la présidence de l'inspecteur départemental, les dossiers des enfants qui s'adaptent difficilement au travail scolaire; c'est ainsi que les centres médico-psycho-pédagogiques mettent au service des élèves qui échouent malgré un niveau intellectuel convenable, une équipe de médecins spécialistes, de psychologues, de rééducateurs. L'institut médico-pédagogique, lui aussi, est caractérisé par une telle collaboration; les enfants qu'il accueille présentent des difficultés tout à fait précises.

II. - Classes de perfectionnement et I.M.P.

Les causes des difficultés scolaires sont diverses. Une acuité visuelle insuffisante, une ouïe déficiente, une infirmité motrice due à une naissance difficile... constituent des handicaps qui s'imposent à l'observateur le moins averti. La déficience intellectuelle n'est pas toujours aussi apparente; on en désigne les degrés successifs par les termes de débilité légère, débilité moyenne, débilité profonde, arriération profonde. L'arriéré profond n'accède pas à l'expression orale, le débile profond n'acquiert pas le symbolisme du langage écrit, le débile moyen et le débile léger n'atteindront pas le niveau de l'intelligence abstraite. L'intergroupe constitué pour la préparation du 5^e plan d'équipement a précisé la définition administrative de chacun de ces degrés de la déficience intellectuelle et prévu l'accueil de ces enfants soit dans les classes qui dépendent de l'Education nationale, soit dans des établissements dont le fonctionnement est défini par l'arrêté du

7 juillet 1957 (Education nationale, action sanitaire et sociale) et par l'annexe 24 du décret du 9 mars 1956; ces établissements sont des instituts médico-pédagogiques. Les classes de perfectionnement et les I.M.P. concourent donc à la scolarisation (et à la formation professionnelle) des enfants déficients intellectuels dans des conditions différentes et complémentaires.

III. - Les conditions de création et de fonctionnement des classes de perfectionnement et des I.M.P.

Les classes de perfectionnement — celles du moins qui accueillent des enfants de 6 à 12-14 ans — sont ouvertes dans des écoles primaires. Elles sont confiées à des instituteurs qui se sont spécialisés. Leur fonctionnement dépend, comme les classes primaires élémentaires, du Conseil municipal. Leur implantation dans le groupe scolaire permet de ne pas séparer les élèves de ces classes de leurs camarades, de leur quartier, de leur famille.

L'institut médico-pédagogique, lorsqu'il a été inscrit au plan, bénéficie, pour sa construction, d'une subvention de l'Action Sanitaire et Sociale, d'une subvention égale de la Sécurité sociale. Il reste habituellement au promoteur qui a pris cette initiative à réunir 20 % de la dépense totale (terrain compris), soit en recherchant des subventions, soit en contractant des emprunts. L'I.M.P. étant construit, le budget est établi selon la formule du « prix de journée »: c'est le prix de revient de l'établissement (traitement du personnel, locaux et entretien, hébergement des élèves...) calculé par élève et par journée. Le prix de journée est versé selon le cas, par la Sécurité sociale, par l'aide sociale... rarement par la famille elle-même. Un I.M.P. a donc son budget propre établi grâce à des versements de fonds publics, et contrôlé par un ministère de tutelle, le ministère de l'Action Sanitaire et Sociale.

IV. - Le recrutement des classes de perfectionnement et des I.M.P.

Le tableau suivant résume les sous-catégories définies

Déficients intellectuels	QI	A recevoir en classe de perfectionnement	A recevoir en I.M.P.	Total	De 5 à 9 ans	
					Effectifs	Places existantes au 1-1-66
Débiles simples	65-80	3 %		3 %	370 000	55 000
Débiles légers avec troubles associés	65-80	0,30 %	0,25 %	0,55 %	68 000	13 000
Débiles moyens	50-65	0,35 %	0,65 %	1 %	120 000	20 000
Débiles profonds	30-50		0,75 %	0,75 %	90 000	13 000
Arriérés profonds	0-30		0,25 %	0,25 %	30 000	

Ce tableau n'exprime qu'une réalité moyenne (les besoins locaux peuvent être différents). Il suggère cependant les remarques suivantes:

1) Les débiles légers simples sont relativement les plus nombreux. Ils doivent être scolarisés en classe de perfectionnement. Ce type de classe, statistiquement, devrait donc comprendre, pour 12 ou 13 débiles légers simples, 1 ou 2 débiles légers avec troubles associés et 1 ou 2 débiles moyens (l'effectif légal est de 15 élèves).

2) Les I.M.P. peuvent accueillir une partie des débiles légers avec troubles associés et une partie des débiles moyens. Débiles profonds et arriérés profonds ne peuvent être, eux, accueillis qu'en I.M.P. Parmi les sujets qui relèvent de ces établissements, débiles moyens et débiles profonds sont les plus nombreux, les débiles moyens représentant approximativement 35 % de la population à y accueillir et les débiles profonds 40 %.

V. - Débilité mentale et quotient intellectuel.

La netteté de ce tableau, la précision des pourcentages, ne doivent pas faire illusion. La débilité mentale ne doit être confondue, par exemple, ni avec un retard global de développement somatique et psycho-moteur, ni avec le retard scolaire, ni avec les séquelles évolutives de certaines encéphalopathies. La détermination des niveaux de déficience demande beaucoup de soins et l'utilisation du quotient intellectuel n'a pas la précision d'une opération arithmétique. Il n'est point de mesure qui n'admette une marge d'erreur et les psychologues s'accordent pour admettre une « limite de confiance » de plus ou moins 10 points, environ, de part et d'autre du QI (par exemple: « Un QI de 70 est la valeur centrale de l'intervalle 60-80 ou 62-78 dans lequel il y a 95 % de chances que se trouve le niveau réel du sujet »). L'intelligence d'ailleurs ne constitue pas le seul critère d'adaptation.

par l'intergroupe, le pourcentage total des sujets ainsi définis, et la répartition des enfants dans les classes relevant de l'Education nationale d'une part, dans les Instituts médico-pédagogiques d'autre part.

VI. - Scolarisation - Socialisation et formation professionnelle.

Si la classe de perfectionnement groupe 15 élèves sous la responsabilité d'un seul maître c'est qu'il s'agit, pour le plus grand nombre, de débiles légers. Ces élèves n'atteindront point le niveau des connaissances abstraites, mais ils apprennent à lire, à compter, les activités font une large place à tous les modes d'expression et à tous les travaux de groupe. Des classes de formation professionnelle doivent, de 12 à 16-17 ans, favoriser l'insertion des adolescents dans le monde du travail.

On ne peut dire que l'I.M.P. organise le même effort de scolarisation au sens strict. Il se soucie surtout de veiller à l'acquisition du langage oral, d'améliorer la motricité, de faire acquérir les comportements élémentaires, gages d'autonomie, enfin de socialiser. Cette action est incomplète si elle n'est pas prolongée par celle d'un institut médico-professionnel et, pour les débiles profonds, par des ateliers à leur mesure; le travail constitue en effet un aboutissement, une promotion; c'est un instrument d'insertion sociale.

EN CONCLUSION: La création d'instituts médico-pédagogiques est nécessaire si l'on veut mettre en place les établissements qui doivent accueillir tous les enfants inadaptés et en particulier tous les enfants déficients intellectuels. Il faut, certes, augmenter le nombre de classes de perfectionnement; avec la prolongation de la scolarité de 6 à 16 ans il faudrait au moins en quadrupler le nombre; mais tous les enfants déficients intellectuels ne relèvent pas des classes de l'Education nationale; cette action éducative qui veut aider chaque enfant inadapté à atteindre dans un milieu favorable — scolaire puis professionnel — le meilleur épanouissement personnel.

Maurice REDOIS **ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE**
PONT-DE-BEAULIEU - 44 COUERON Installation - Entretien - Dépannages Industriel et Bâtiment Installateur agréé « QUALIFELEC »

BOULANGERIE **PÂTISSERIE** **CONFISERIE**
Yves CHATEAU LA CHABOTIÈRE-EN-COUERON (près de l'église) — Tél. 3 « SPÉCIALITÉS DE BRIOCHES ET GÂTEAUX VENDEENS »

A. BOURDAIS

7, rue Henri-Gautier - Couëron

CHAUSSURES - Hommes - Dames - Garçonnettes - Spécialité de chaussures d'enfants
Artisan cordonnier - Toutes réparations - Grand choix de Chaussures Sports :
TOUJOURS À VOTRE SERVICE. Football - Tennis - Basket - Cyclisme

CHARBONS
F U E L

Louis FUZEL

LE CHAMP-CHAMPAGNE - 44 COUËRON

TRANSPORTS
B O I S

1947-1967

LE GROUPE ARTISTIQUE ... a 20 ans

Couëron en 1946. En cette seconde année de l'après-guerre, toutes les sociétés en sommeil durant l'occupation reprennent avec vigueur leurs activités.

Le désir de bien faire anime les responsables ; les bonnes volontés sont nombreuses et désintéressées. Dans cette ambiance particulièrement favorable à toute création, un amateur d'art couëronnais, M. Jean-Baptiste Joulain, rencontre un artiste peintre nantais, M. Evellard. Ce dernier, qui anime un groupe de peintres amateurs à Saint-Nazaire, apprend qu'en notre ville, de nombreuses personnes s'adonnent au dessin, à la peinture ou à la sculpture. Il est alors convenu de faire plus ample connaissance avec ces personnes, qui se réunissent peu de temps après. MM. Joulain, Le Bec, Potiron, Emile Videment, Pierre Pichot, Eugène Vincent rencontrent M. Evellard, échanger des idées, font des projets, demandent à l'artiste ancien professeur à l'école des Beaux-Arts, de bien vouloir les conseiller et les aider à perfectionner leur art.

Au mois d'octobre 1946, un cours de peinture existe déjà. Les bases du futur Groupe Artistique sont en place ; mais hélas ! un grave accident empêchera M. Joulain de participer au départ officiel du Groupe.

En novembre, les promoteurs intéressent les écoles municipales à leur projet d'exposition. Cette dernière a lieu en l'école maternelle pendant les vacances de Noël, et intéresse de nombreux visiteurs. Pendant l'aménagement de l'exposition, les exposants et les animateurs se lient d'amitié, et devant le succès remporté par cette première manifestation artistique, ils suggèrent la création d'une association officielle dont le but serait de développer les arts à Couëron et dans la région.

Une assemblée générale, réunie le 12 janvier 1947 à la mairie de Couëron, sous l'initiative de M. Normand, procède à l'élection des membres du Comité central.

Sont élus :

M. NORMAND (Maire de Couëron), président d'honneur.
M. BACHELIER (directeur du cours complémentaire), président.

Mme LELOD (Mairie de Saint-Etienne-de-Montluc), vice-présidente.

MM. LE BEC, NICOLAS, BEDREDE, PERRIN, HUMBERT, LE GUILLOUX, BAUD, PICHOT Pierre et PICHOT Jean.

L'association portera le nom de GROUPE ARTISTIQUE DE COUËRON et, en préambule à ses statuts, elle définit sa ligne de conduite et d'action :

Convaincu de la grande influence morale et sociale que peuvent avoir les arts, le « Groupe Artistique » se propose de propager, d'encourager, de faire naître et de développer par tous les moyens possibles et efficaces, les idées et les manifestations artistiques dans la ville de Couëron et dans la région.

L'ART DOIT RESTER ENTIEREMENT INDEPENDANT. Tout intérêt particulier étant soigneusement éliminé, le groupe s'adressera donc à toute la population, SANS DISTINCTION de classes, de confessions et de partis politiques et mettra son activité à la disposition de tous. Le groupe organisera des cours gratuits de dessin, des expositions de sculpture, peinture, d'arts appliqués, des voyages d'arts.

Dès sa création, le Groupe Artistique est soutenu par la Municipalité qui le subventionne et qui met à la disposition des sociétaires un local où se tiennent les cours.

Chaque dimanche matin, ces cours sont assidûment fréquentés par plus de trente personnes. Sous la présidence de M. Bachelier et le professorat de M. Evellard, le groupe progresse, et



Cours de peinture en 1947, sous le professorat de M. Evellard, artiste peintre. (Photo X.)

ses expositions attirent régulièrement le public qui est intéressé par la diversité des sujets exposés ; le groupe s'assurant le concours du Musée des Beaux-Arts de Nantes, des centres d'apprentissage d'Indret et de Basse-Indre, des aéro-modélistes.

En 1949, pour honorer la mémoire de M. Moïnard, ex-secrétaire de mairie à Couëron, et secrétaire général de la ville de Saint-Nazaire, mort en déportation, le Groupe Artistique de Couëron prend le nom de « GROUPE ARTISTIQUE LEON-MOINARD », et Mme Moïnard partage avec M. Normand la présidence d'honneur.

Grâce au concours bénévole de la société de la « Ruche Nazairienne », l'atelier du Groupe est transféré en la salle de réunion de la Coopérative.

En 1950, après le départ de M. Evellard qui se consacre davantage à son groupe nazairien, M. Normand propose comme professeur M. Régis Delous, artiste peintre-décorateur.

Sous la présidence de M. Bédrede, M. Delous ajoute au cours de dessin et de peinture, l'enseignement de la décoration. L'année suivante, pour satisfaire aux besoins des jeunes élèves qui s'inscrivent de plus en plus nombreux, un cours est créé à leur intention le jeudi. Vingt-sept enfants y apprennent, dans la détente, les joies du dessin, de la peinture, du découpage, et leurs œuvres participent aux expositions.

Après deux années de professorat, M. Delous quitte le groupe et va enseigner à Alger. Son départ fait échouer le projet de décoration de la salle des mariages de la mairie. Seul le hall d'entrée sera décoré par M. Raymond Jarret.

En 1953, M. Maurice Masselin, membre du bureau du groupe, élève à l'école des Beaux-Arts de Nantes, et Grand Prix de cette même ville, devient le professeur des cours du jeudi et du dimanche. Sous la présidence de M. Frérot et la vice-présidence de M. Perrodo, le groupe organise des soirées-projections, où les diapositives en couleurs des sociétaires photographes trouvent un réel succès.

En 1956, pris par ses obligations militaires, M. Masselin est temporairement remplacé par un artiste nantais bien connu, M. Chabot, qui a bien voulu accepter la direction des cours. L'atelier du groupe est revenu à son point d'origine : des classes désaffectées de l'école de garçons.

1957 Dix ans se sont déjà écoulés. Pour marquer ce dixième anniversaire, une activité accrue du groupe permet, sous la présidence de MM. Rivière et Chanteux et le professorat de M. Chabot, d'offrir aux Couëronnais : une conférence-projection sur Jean-Jacques Audubon et son œuvre par Mlle Bodin, conservateur du Musée d'Histoire Naturelle de Nantes ; une exposition au foyer Laïc ; une conférence-projection sur l'Art, par le peintre et critique d'art Guy David ; une sortie-promenade et une projection photo-couleurs sonorisée.

Mme Moïnard attribue un prix qui récompense les élèves les plus méritants.

De retour des armées, M. Masselin reprend son poste de professeur et continue avec compétence à assurer le fonctionnement des cours.

Sous la présidence de M. Roger Tual en 1958, le groupe s'enrichit d'une section de modelage-sculpture. Expositions, sorties culturelles, peinture de chevalat dans la nature, sont toujours appréciés. M. et Mme de la Villemarqué accueillent souvent le Groupe qui trouve, en leur propriété du Buron, des éléments variés d'inspiration artistique. Les cours réservés aux scolaires prennent de l'importance, et quarante élèves s'installent dans une classe de la nouvelle école de Couëron-Centre. Le Groupe, pour favoriser l'émulation, distribue des récompenses qui, chaque année, s'ajoutent au prix Léon-Moinard. Avec un concours d'affiches, le Groupe participe à la première quinzième commerciale de notre ville.

En 1965, une ombre se profile, les cinquante élèves des cours du jeudi ne peuvent profiter de l'enseignement du dessin, faute de locaux. Un appel pressant est lancé à la Municipalité pour trouver une solution. Cependant, l'exposition annuelle a lieu dans la salle municipale de la Boule d'Or, et M. Souviron, conservateur du Musée des Beaux-Arts de Nantes, y fait une conférence-projection du plus haut intérêt sur l'introduction à la connaissance de l'art. L'année suivante, l'art esquimau sera le thème majeur de l'exposition. Cet art est révélé aux visiteurs avec des documents ordonnés par M. James Berrou.

Le problème des cours du jeudi est temporairement résolu, la Ruche Nazairienne permet, avec obligeance, au Groupe d'occuper une salle dans ses bâtiments.

1967 : vingt années ont passé. Pour fêter son vingtième anniversaire, le Groupe a visité avec ses sympathisants, l'exposition consacrée à Toutankhamon et son temps au Petit Palais à Paris. Il a organisé une sortie culturelle avec la visite du château de Serrent et du château d'Angers et ses tapisseries de l'« Apocalypse ». Il a aménagé son exposition rétrospective des travaux de ses sociétaires, en la salle municipale de la Boule d'Or. Le 12 novembre, l'exposition du 20^e anniversaire ferme ses portes.

La Flamande, qui devait réunir tous les sociétaires, est ajournée en raison du deuil qui frappe M. Videment, trésorier du Groupe qui se dévoue depuis la création de la société.

La remise du prix Léon-Moinard, et des récompenses du Groupe aux élèves du jeudi, clôture cette vingtième année d'activité.



Une vue de l'atelier du Groupe Artistique Léon Moïnard. Cours du dimanche. Direction de M. Maurice Masselin. (Photo X.)

Pour préparer l'avenir, les responsables du Groupe font le bilan du passé. Depuis sa création, le groupe a organisé 16 expositions dont une à La Chabossière ; 11 sorties culturelles, 5 projections commentées et sonorisées, 3 conférences, une Flamande et un bal, et a prêté son concours à diverses expositions régionales.

Depuis 1950, plus de 500 jeunes d'âge scolaire, ont reçu aux cours du jeudi une pré-formation artistique.

Malgré les vicissitudes inhérentes au fonctionnement de toute société, le Groupe croit avoir œuvre avec ses modestes moyens à répandre et à développer le sens artistique ; et il est resté une académie libre où chacun peut exprimer ce que lui font ressentir ses concepts artistiques. Il garde une profonde reconnaissance à tous ceux qui l'ont aidé et fait confiance aux Couëronnais et à leurs édiles.

Dans les prochaines années, le Groupe aimerait étendre les techniques des arts appliqués à la céramique et à la sérigraphie ; pour cela il faudrait que les sociétaires disposent d'un atelier bien aménagé qui répondrait aux besoins de nombreux élèves.

Il serait dommage, sinon préjudiciable, que faute de moyens matériels, le Groupe Artistique Léon-Moinard manque le rendez-vous de la « civilisation des loisirs », car dans cet avenir si proche, l'art sous toutes ses formes, aura une place prépondérante.

COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. Roger TUAL.

Vice-président : M. Alphonse RIVIERE.

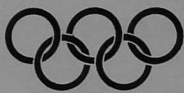
Secrétaires : MM. James BERROU et Jean PICHOT.

Trésorier : M. Emile VIDEMENT.

Professeur chargé des cours : M. Maurice MASSELIN.

Présidence d'honneur : M. NORMAND et Mme MOINARD.

COUËRON ...à l'heure Olympique



Notre grande cité sportive, fière de ses 5 clubs omnisports : le V.S. Couëron (le doyen des clubs), l'E.S.C. Couëron, La Concorde, La Chabossière F.C., le Judo-Club, va suivre avec passion les exploits qui seront réalisés, cette année, aussi bien aux Jeux Olympiques de Mexico, qu'à ceux de Grenoble.

Sait-on qu'un Couëronnais, Jules Boullery, qui s'achemine allègrement vers ses 82 printemps, fut sélectionné aux Jeux Olympiques de Stockholm, en 1912 ?

Jules Boullery, un bel exemple pour les jeunes.



Né en 1886, Jules Boullery est attiré de bonne heure par le sport et son violon d'Ingres est le rugby, que des ingénieurs et techniciens anglais, en 1903, en déplacement à Basse-Indre pour installer les laminoirs, ont « importé » dans notre région.

Le Rugby-Club Basse-Indre-Couëron est créé et, Jules Boullery dans les rangs, enlève dans la saison 1905-1906, le championnat de l'Atlantique, en battant une équipe de Nantes, marris d'avoir connu la défaite de la part de « banlieusards nantais ».

Un pionnier, Pascal Laporte, s'en émeut, et invite la plupart des champions à se grouper au sein d'un club de chef-lieu.

Le S.N.U.C. est créé !

Mais Jules Boullery est attiré par l'athlétisme et il s'avère d'emblée, un sérieux espoir dans cette discipline.

Incorporé en 1907 au 2^e Cuirassier, il devient champion de France militaire du 100 m et du saut en longueur sans élan. En 1911, son manager lui conseille d'abandonner le rugby (où il sort des matches très souvent avec plates et bosses), pour se consacrer à la course à pied.

C'est alors que ses succès s'accroissent, qu'on en juge :

1911 : 2^e du championnat de France du 100 m. Puis il égale le record du 100 m en 10" 4/5, sur une piste très dure et herbeuse.

1912 : c'est la consécration de sa carrière par une sélection aux Jeux de Stockholm.

La chance ne le favorise pas, puisqu'il s'aligne en série avec le noir américain Drew (qui enlève la finale) et est éliminé !

Puis c'est la grande tourmente de 1914 à laquelle Jules Boullery paiera un large tribut. Deux fois blessé, le plus cruellement en 1918 à Mont-Kemmel, près de Dunkerque,



(Photo L. Deniau, Couëron)

il échappe de peu à la mort et est hospitalisé avec de profondes et multiples blessures.

Avec une volonté de fer, il s'attache à sa réadaptation, en observant une stricte discipline corporelle.

Il reprend la compétition et s'octroie les championnats de l'Atlantique des 100 m, 200, 400 m, saut en hauteur sans élan.

1923 : Jules Boullery a 37 ans.

Il est sélectionné pour la rencontre Atlantique-Bretagne et enlève le 100 m. Là s'achève sa longue carrière sportive, mais non pas celle de dirigeant, puisqu'on le retrouve à « la Concorde » de 1920 à 1935.

La caricature de "LEPI"

Le sympathique peintre nantais Lenormand, qui a bien connu Jules Boullery, puisqu'il fit de l'athlétisme avec lui en 1922, dit de lui : « Parmi les athlètes qui ont honoré Nantes et la région, il détient cet honneur d'être le plus ancien et aussi d'avoir été le plus accompli ».

« Saluons avec une grande amitié, l'homme du bel exemple; l'athlète valeureux, l'un des pionniers du sport régional pour qui les jeunes, que nous étions dans les années 1922, éprouvaient une admiration sans bornes et l'envie incoercible de se montrer son égal.

« Mais, qui depuis l'a égalé ?... Personne !

Bravo Jules BOULLERY !



STOCKHOLM 1912...

GRENOBLE 1968...

La présence couëronnaise se manifestera, de toute autre manière, aux Jeux Olympiques, puisqu'à Grenoble, capitale des sports d'hiver, les milliers de sportifs pourront admirer le chef-d'œuvre de l'entreprise hollandaise « Schokbeton », implantée à Couëron.

Ce travail d'art orne l'entrée principale du Centre Culturel de Grenoble.

D'une inspiration abstraite, il fut conçu par Mme Wogenski, sculpteur, et épouse du célèbre architecte parisien, émule de Le Corbusier. Il représente deux mains se joignant, symbole de paix et d'harmonie, personnifiant bien l'esprit olympique, et a été construit en béton blanc lavé, par une technique typique et exclusive de Schokbeton.

Ses caractéristiques :

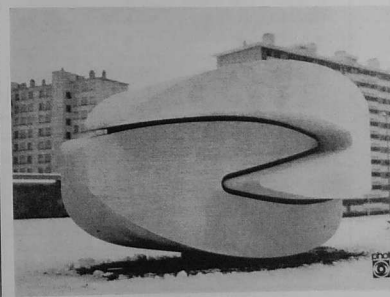
- 17 tonnes.
- Longueur : 3,60 m.
- Largeur : 1,80 m.
- Hauteur : 2,25 m.

C'est par la route, que cette œuvre remarquable a été acheminée à Grenoble.

ÉTAT CIVIL

du 1-1-1966 au 30-11-1967

NAISSANCES	
Nés à Couëron en 1966	15
Nés à Nantes en 1966	207
Total	222
Nés à Couëron en 1967	7
Nés à Nantes en 1967	165
Total	172
MARIAGES	
Année 1966	80
Année 1967 (au 30-11-1967)	75
Total	155
DECES	
Année 1966	100
Année 1967 (au 30-11-1967)	113
Total	213





LES CARS GAUTIER
SONT TOUJOURS A VOTRE DISPOSITION
POUR VOS SORTIES AMICALES
VOYAGES ET EXCURSIONS

Tél. 51 COUÉRON
33, RUE HENRI-GAUTIER

TEVEA
Même éteint, on le regarde encore

TELEVISION RADIO
MENAGER

Roger PARNEL
24, rue Pierre-Blard
SAINT-HERBLAIN
(BOURG) — Tél. 61

Spécialiste Télévision
NOIR ET BLANC — COULEURS

CHAUSSURES **R. HERCELIN** CORDONNERIE
2, place Alsace-Lorraine 44 COUÉRON

Madame OMODEI TRICOTS SUR MESURES
Philar Service LAINES - BAS - CHAUSSETTES
15, rue de la Mare. COUÉRON MACHINES A TRICOTER

Rappel des différentes démarches à faire en cas de changement de domicile

P. T. T.
POUR QUE VOTRE COURRIER SUIVE : Remplir un ordre de réexpédition n° 705 et de couleur verte, le remettre ou l'adresser à la Poste desservant le domicile que vous quittez. Votre courrier sera transmis automatiquement à votre nouvelle adresse et ceci pendant une durée de UN AN.

COMPTES CHEQUES POSTAUX
Ecrire à votre Chef de Centre en indiquant votre intitulé actuel et en lui précisant votre nouvelle adresse. Demander en même temps un carnet de chèques à votre nouvel intitulé. (Toutefois, en attendant, vous pouvez utiliser vos anciens carnets en rectifiant l'adresse.)
Si vous avez un compte à vue dans votre localité actuelle, demander par lettre (car il faut une demande écrite) au receveur de cette poste le transfert de votre compte à vue à la poste desservant votre nouvelle résidence. Le nécessaire sera fait directement.

ancienne adresse, soit par lettre, soit par une visite à l'unité facturière inscrite sur vos quittances.

REABONNEMENT : Si la radiation se fait simultanément pour le gaz et l'électricité, le reabonnement au nouveau domicile doit être effectué à l'E.D.F. et également au G.D.F. soit en vous rendant à l'un et l'autre de ces deux services desservant votre nouvelle commune, soit par lettre et, dans ce dernier cas, un inspecteur se rendra chez vous.

SERVICE DES EAUX
Faire également la réattribution à l'ancienne commune et la demande d'ouverture pour la nouvelle commune.

COMMISSARIAT
CARTE NATIONALE D'IDENTITE (indispensable)
Si votre carte comporte au dos les deux cases prévues, et non encore utilisées, pour recevoir vos adresses consécutives, vous rendre au COMMISSARIAT DE VOTRE NOUVELLE LOCALITE en présentant une JUSTIFICATION DE DOMICILE (quittance de votre loyer ou quittance de gaz).
Si votre carte ne comporte pas ces cases, ou si elles sont épuisées, vous devez remplir au COMMISSARIAT DE VOTRE NOUVELLE LOCALITE une demande de carte nationale d'identité pour obtenir une nouvelle carte. Vous munir de votre livret de famille et de la justification de domicile (taxe 250). Vous pouvez trouver les imprimés soit à la Mairie, soit au Commissariat.

TRANSPORTS GAUTIER

COUÉRON - NANTES

TELEPHONE : 51 C.C.P. 2739.42 Nantes

HORAIRE DE LA SEMAINE				DIMANCHES ET FETES			
Départs vers NANTES		Départs vers COUÉRON		Départs vers NANTES		Départs vers COUÉRON	
Couéron	St-Herblain	Nantes	St-Herblain	Couéron	St-Herblain	Nantes	St-Herblain
6 h 45	6 h 55	7 h 30	7 h 45	8 h 30	8 h 40	9 h 30	9 h 45
	7 h 15	*10 h 30		10 h 30	10 h 40	11 h 30	11 h 45
8 h 15	8 h 25	11 h 30	11 h 45	13 h 30	13 h 40	14 h 30	14 h 45
9 h 30	9 h 40	14 h 30	14 h 45	15 h 15	15 h 25	16 h 30	16 h 45
13 h 30	13 h 40	16 h 10	16 h 25	17 h 20	17 h 30	18 h 10	18 h 25
	14 h 30	*17 h		19 h	19 h 10	19 h 45	20 h
15 h 15	15 h 25	17 h 20	17 h 35	20 h 15	20 h 25	21 h	21 h 15
16 h 45	16 h 55	*17 h 45					
	17 h 20	18 h 30	18 h 45				
18 h	18 h 10	19 h 35	19 h 50				

* Ne va qu'à Saint-Herblain

CAISSE NATIONALE D'EPARGNE
Si vous ne changez pas de localité, le changement d'adresse pourra être fait à l'occasion du premier mouvement que vous ferez sur votre livret après votre emménagement. Si vous changez de localité, mais sans changer de département, il faut vous rendre au guichet habituel de votre résidence pour remplir un imprimé modèle 91. La transmission se fera automatiquement ensuite et votre numéro de livret restera le même. Si vous changez de département, même opération, mais le numéro de votre livret changera.

SECURITE SOCIALE
Ecrire à la Caisse desservant votre ancien domicile (franchise postale) en indiquant très lisiblement votre ancienne adresse, votre nouvelle adresse et votre numéro d'immatriculation. Celui-ci étant national, il restera le même. La transmission sera faite à votre nouvelle Caisse, qui vous adressera un avis. (Vous pouvez procéder inversement par votre nouvelle Caisse si vous connaissez l'adresse, elle demandera la transmission de votre dossier à votre ancienne Caisse.)

ALLOCATIONS LOGEMENT
Si vous êtes allocataire familial, vos nouvelles conditions de logement peuvent vous donner droit à l'allocation logement. Les conditions à remplir étant très complexes, il est préférable de vous renseigner auprès de votre Caisse qui vous fournira une demande à remplir.

ALLOCATIONS DEMENAGEMENT
Egalement si vous êtes allocataire et si vous déménagez pour une meilleure occupation de logement, vous pouvez avoir droit à la prime de déménagement. Là aussi, il est préférable de vous renseigner auprès de votre Caisse.

MAIRIE
Aucune démarche à la Mairie que vous quittez, mais vous faire inscrire des votre arrivée à la Mairie de votre nouvelle localité.
Automatiquement à l'époque de révision de la liste électorale vous serez convoqué (du 1^{er} au 15 janvier) pour l'inscription, la radiation sur l'ancienne liste électorale sera faite automatiquement.

ALLOCATIONS FAMILIALES
Si vous êtes dans la région parisienne et que vous restez dans la région parisienne, écrire rue Viala (franchise postale), en indiquant très lisiblement votre ancienne adresse, votre nouvelle adresse et votre numéro d'immatriculation. Cette confirmation écrite est recommandée même si ayant un payeur, vous l'avez informé de votre changement d'adresse.
Si vous changez de Caisse (venant de province par exemple), c'est votre ancienne Caisse qu'il faut prévenir, car votre numéro change.
Vous devez faire le nécessaire auprès de votre Caisse d'Allocations familiales aussi vite que possible, si vous ne voulez pas subir de décalage dans le règlement de vos allocations.

ECOLES
Faire aussi vite que possible votre inscription à la Mairie, munir de votre livret de famille et de la justification de votre nouvelle résidence (quittance de loyer ou quittance de gaz).

E.D.F. et G.D.F.
Ne pas omettre de résilier votre abonnement à la Mairie.
Ne pas omettre de résilier votre abonnement avant de partir de votre

PREFECTURE
CARTE GRISE : Si vous avez une voiture ou un véhicule immatriculé, vous devez dans les quinze jours qui suivent votre emménagement faire une demande de changement de carte grise.

SI VOUS CHANGEZ DE DOMICILE DANS LE MEME DEPARTEMENT, adresser l'imprimé de demande (que vous pouvez recueillir soit au commissariat, soit à la gendarmerie) en recommandé à la Préfecture de votre nouveau domicile, accompagnés de : 1) la carte grise ; 2) une pièce d'identité (carte nationale d'identité, carte famille nombreuse, carte d'électeur ou permis de conduire) ; 3) une justification de domicile (obligatoire). Vous pouvez, à cet effet, remplir l'attestation modèle 703 que vous trouverez à la Mairie de votre nouveau domicile.

SI VOUS CHANGEZ DE DOMICILE DANS UN AUTRE DEPARTEMENT, demander d'abord un certificat de gage ou non-gage à la Préfecture de votre ancien département, soit par simple lettre en y précisant les caractéristiques de votre véhicule, soit sur l'imprimé spécial. Joindre à votre demande une enveloppe timbrée à votre nom (sans rasi).
Ensuite, lorsque vous aurez reçu le certificat de non-gage, adresser l'imprimé de demande en recommandé comme indiqué ci-dessus, en y joignant en plus l'imprimé de non-gage (datant de moins d'un mois), la vignette et un mandat-poste ou virement de la somme indiquée sur la demande et qui varie selon le véhicule (auto ou moto) et selon son ancienneté (plus ou moins de 10 ans d'âge).

DANS LES DEUX CAS, la Préfecture vous retournera votre nouvelle carte grise, vos papiers d'identité et la vignette pour le dernier cas.

GENDARMERIE
Se présenter à la Gendarmerie la plus proche de votre nouveau domicile avec votre livret individuel et le fascicule de mobilisation, dans les quinze jours qui suivent le changement de domicile.

PERCEPTION
Vous continuez à verser, s'il y a lieu, vos tiers provisionnels à votre ancienne perception. Le solde sera versé à la perception desservant votre nouveau domicile en indiquant ou ont été versés vos acomptes tiers provisionnels et leur montant, sur la prochaine déclaration de revenus, vous devez noter votre ancienne et votre nouvelle adresse.

CONTRIBUTIONS MOBILIERES : Si vous avez des charges familiales importantes, y compris éventuellement les parents qui vivent avec vous, vous avez intérêt à vous faire connaître à votre nouveau contrôleur par lettre ou en effectuant une visite, car vous risquez sinon d'être imposé en contributions mobilières, sans tenir compte de ces charges familiales, qui ne seraient pas connues.

EMPLOYEUR
Indiquer votre nouvelle adresse au service du personnel.

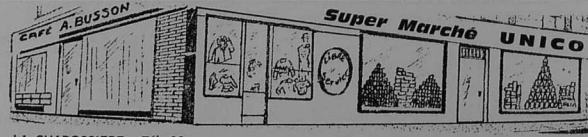
ASSURANCES
Votre changement d'adresse peut nécessiter des transformations dans vos différentes polices d'assurances, particulièrement Incendie et Auto. Vous pouvez faire le nécessaire dans les jours qui suivent votre emménagement. Effectuer le changement de domicile.

BANQUES, ASSOCIATIONS, ABONNEMENTS (revues, journaux, etc...)
N'oubliez pas également d'informer votre famille, vos amis, vos relations de votre nouvelle adresse.

TOUT SOUS LE MEME TOIT

A. BUSSON

LA CHABOSSIERE - Tél. 10



Comment faire vos démarches

LIVRET DE FAMILLE ET ACTES D'ETAT CIVIL

Il est d'une importance capitale, tant pour la collectivité que pour l'individu que tous les éléments de l'état civil d'une personne, déterminés par des événements divers tels que sa naissance, la condition des parents, l'adoption, le mariage, le divorce, etc., soient officiellement constatés et relatés dans des actes authentiques.

En vue de leur bonne conservation, ces actes sont inscrits dans des registres spéciaux, dont la loi a confié la tenue aux « Officiers de l'Etat Civil ».

La naissance d'un enfant, le mariage et le décès sont entre autres actes de l'état civil inscrits sur les registres conservés en Mairie. Les actes faisant relation de ces événements sont dressés sur la déclaration des intéressés, de leurs proches parents ou des personnes ayant assisté ou participé à ces événements. Chaque famille a en main un livret où sont reproduits les actes authentiques conservés dans les registres de l'état civil.

En effet, lors d'un mariage, événement de départ à la fondation d'une famille, le mari ou chef de famille, reçoit un livret de famille. Ce livret est un document authentique servant à justifier couramment de la situation de famille.

La mère naturelle ou adoptive reçoit également un livret de famille.

Le livret de famille sera présenté au service de l'Etat Civil à l'occasion de toute déclaration modifiant la composition de cette famille. Sur simple présentation du livret de famille, chacun de ses membres peut obtenir de la mairie de sa résidence, la ou les fiches d'état civil qui justifient de l'état civil du demandeur.

Les administrations, organismes et caisses contrôlées par l'Etat qui doivent utiliser le renseignement (Caisses de Sécurité sociale ou d'Allocations familiales en particulier) doivent établir elles-mêmes les fiches d'état civil nécessaires.

Pour ce faire, l'intéressé doit présenter à l'administration, organisme ou caisse, son livret de famille ou extrait de l'acte d'état civil. La délivrance des fiches d'état civil est gratuite.

L'extrait de l'acte de naissance, de mariage ou de décès est délivré par la Mairie qui a enregistré l'un ou les événements précités. Il comporte une partie des renseignements consignés dans l'acte authentique et donne lieu à la perception de droits d'expédition. Le tarif en est ainsi fixé actuellement :

- 1 F pour chaque expédition d'un acte de naissance ou de reconnaissance, de décès ou de publication de mariage,
- 1,50 F pour chaque expédition d'un acte de mariage ou de transcription de jugement.

POUR UN MARIAGE

Conditions générales :

Le futur doit être âgé d'au moins 18 ans et la future de 16 ans ; s'ils sont mineurs (moins de 21 ans), le consentement des parents est nécessaire.

Un délai de viduité de 300 jours est imposé à la femme veuve ou divorcée avant un nouveau mariage.



AUTO-ECOLE
BATEAU-ECOLE
Michel Deniaud

COUERON : 27 bis, rue Alexandre-Olivier, 27-bis
(Face au Collège d'Enseignement Secondaire)

COURS DE CODE PAR PROJECTION

Pour la femme veuve, le délai commence à courir le lendemain du jour du décès. Il prend fin en cas d'accouchement survenu depuis le décès du mari.

Pour la femme divorcée, le délai commence à courir le lendemain du jour de la décision prescrivant une résidence séparée.

MARIAGE DES ENFANTS MINEURS

Autorisation des père et mère, ou, s'ils sont décédés tous deux, leurs actes de décès et le consentement des grands-parents survivants.

Si tous les ascendants sont décédés, leurs actes de décès et l'autorisation du Conseil de famille.

CAS PARTICULIERS

Autorisation de l'autorité militaire (pour les militaires et marins seulement).

Autorisation du Ministère compétent pour les Agents diplomatiques et consulaires.

Acte de décès du précédent conjoint ou copie de la transcription du divorce ou extrait de mariage portant la mention de divorce et la date de l'ordonnance de non conciliation (si l'un des époux a déjà été marié).

Certificat du notaire (seulement au cas où il y a un contrat de mariage).

Dispense d'âge, de parenté ou d'alliance, s'il y a lieu.

Bulletin de naissance des enfants à légitimer (s'il y a lieu).

Sachez que les publications sont obligatoires pendant 10 jours francs à la Mairie des domiciles des futurs époux (il importe de déposer les pièces à la Mairie du lieu du mariage 20 jours au moins avant la cérémonie, lorsque les futurs époux habitent des communes différentes).

Le mariage a lieu indifféremment et au choix des parties à la Mairie du domicile du futur ou de la future ou de leur résidence, établie par un mois d'habitation continue à la date de la publication prévue par la loi.

Tous les actes d'état civil nécessaires au mariage peuvent être demandés soit à la Mairie de la commune où ils ont été dressés, soit au Greffe du Tribunal Civil dont dépend cette commune.

Lorsque les futurs époux sont nés dans la commune du lieu du mariage, l'extrait de naissance n'est pas nécessaire.

Le mariage est obligatoirement célébré par l'Officier de l'état civil, en présence de deux témoins majeurs.

Pour les personnes de nationalité étrangère, se renseigner dans les mairies.

Pièces à fournir - Cas général :

1° la copie de l'acte de naissance des futurs époux portant la mention « délivré en vue de mariage » et n'ayant pas plus de trois mois au jour du mariage ou de moins de 6 mois s'il a été délivré dans une Colonie ou un Consulat, ou un acte de notoriété délivré par le juge de Paix, s'il y a impossibilité de se la procurer;

2° un certificat prénuptial datant de moins de deux mois au jour des publications;

3° une attestation de domicile;

4° une pièce d'identité;

5° le livret militaire du futur époux.

Faites connaître notre CITE

en faisant lire cette REVUE

à vos PARENTS, à vos AMIS

LES SERVICES PUBLICS

ADMINISTRATION MUNICIPALE :

Ouverture des bureaux : 8 h 30 à 12 h et 14 h 30 à 18 heures
Téléphone : 10 et 29.
Secrétaire général : M. HUMBERT.

SERVICES ADMINISTRATIFS :

1^{er} bureau : administration générale et finances, secrétariat, enseignement, courrier.
Chef de bureau : M. FOUGERAY.

2^e bureau : affaires diverses, état civil, aide sociale, chômage, listes électorales, enquêtes diverses, affaires militaires.
Chef de bureau : M. TANGUY.

SERVICES TECHNIQUES :

Travaux, voirie, permis de construire, urbanisme, service des eaux.
Directeur des services techniques : M. BOURHIS.

POLICE MUNICIPALE - MAIRIE :

Brigadier de police : M. LE RIQUER. Tél. 10 et 29.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Ouverte à COUERON : le jeudi de 9 h à 12 h, le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
Ouverte à LA CHABOSSIERE : le mardi de 14 h à 18 h 30, le jeudi de 14 h à 18 h 30.

BAINS-DOUCHES MUNICIPALES :

Service d'été : de Pâques au 30 octobre :
— ouverts tous les samedis, de 7 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30, les dimanches et lundis, de 7 h 30 à 11 h 30.

Service d'hiver : du 1^{er} novembre à Pâques :
— ouverts tous les samedis, de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30, les dimanches et lundis de 8 h à 11 h 30.

LAVOIRS MUNICIPALES :

Ouverts tous les lundis, mardis et mercredis, de 7 h à 17 h.

INFIRMIERE MUNICIPALE :

M^{lle} DALIBERT, 7, rue Jean-Jaurès. Tél. : 77.
Permanence : tous les jours, sauf le samedi, de 13 h 30 à 14 h 30, de 18 h 30 à 19 h ; le samedi, de 8 h 30 à 9 h 30.

ASSISTANTES SOCIALES :

7, rue Jean-Jaurès. Téléphone : 77.
Permanences : le mardi, de 14 h à 17 h, le jeudi, de 9 h à 12 h.

LE BOSSIS : Téléphone : 98
Permanences : le vendredi, de 10 h à 12 h.
LA CHABOSSIERE, cité du Berligout
Permanences : le mardi, de 10 h à 12 h.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS :

A COUERON, 7, rue Jean-Jaurès : le 3^e jeudi de chaque mois, de 9 h à 12 h.

A COUERON, Le Bossis : les 1^{er} et 3^e vendredis de chaque mois, de 15 h à 17 h.

A LA CHABOSSIERE, Berligout : les 1^{er} et 3^e mercredis de chaque mois, de 15 h à 17 h.

AMBULANCE MUNICIPALE :

Téléphone : 10 et 29, de jour et de nuit.

SAPEURS-POMPIERS :

Téléphone : 10 et 29.
Lieutenant chef de corps : M. AUFRAY.

BUREAU DES P.T.T. :

Receveur : M. SIMON. Téléphone : 97.

COLLEGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE :

Les Epinettes. Directrice : M^{lle} URBAIN. Tél. : 45.
Directeur des études : M. CAILLAUD.
Intendance : téléphone : 121.

COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE LA BOTTIERE :

Annexe de COUERON : Les Epinettes.

TOURNEES DE LA PERCEPTION A LA MAIRIE :

Les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois, de 9 h 30 à 11 h 30.

CAISSE D'EPARGNE DE SAVENAY :

Permanence à la Mairie : tous les jeudis et dimanches, de 9 h 30 à 11 h 30.

BUREAU DE LA SECURITE SOCIALE :

Rue Thiers : ouvert tous les jours, sauf les mercredis et samedis, de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.
Directeur : M. MOYENCE.

LA CHABOSSIERE : permanence les mardis, jeudis et samedis, de 9 h à 11 h 30.

CARTE des DÉPARTEMENTS de la FRANCE NUMÉROTÉS

01 AIN	20 CORSE	30 JURA	50 NIÈVRE	77 SEINE-ET-MARNE
02 AISNE	21 CÔTE-D'OR	40 LANDES	59 NORD	78 YVELINES
03 ALPES	22 CÔTES-DU-NORD	41 LOIR-ET-CHER	60 OISE	79 SEVRES (Deux)
04 ALPES (Hautes)	23 CREUSE	42 LOIRE	61 ORNE	80 SOMME
05 ALPES (Maritimes)	24 DORDOGNE	43 LOIRE (Haute)	62 PAS-DE-CALAIS	81 TARN
06 ALPES MARITIMES	25 DOUBS	44 LOIRE ATLANTIQUE	63 PUY-DE-DÔME	82 TARN-ET-GARONNE
07 ANJOU	26 DRÔME	45 LOIRET	64 PYRÉNÉES (Basses)	83 VAR
08 ARDENNES	27 EURE	46 LOT	65 PYRÉNÉES (Hautes)	84 VAUCLUSE
09 ARIÈGE	28 EURE-ET-LOIR	47 LOT-ET-GARONNE	66 PYRÉNÉES (Orientales)	85 VENDÉE
10 AUBE	29 FINISTÈRE	48 LOZÈRE	67 RHIN (Bas)	86 VIENNE
11 AUSE	30 GARD	49 MAINE-ET-LOIRE	68 RHIN (Haut)	87 VOSGES
12 AVEYRON	31 GARONNE (Haute)	50 MANCHE	69 RHÔNE	88 YONNE
13 BOUCHES-DU-RHÔNE	32 GERS	51 MARNE	70 SAÔNE (Haute)	89 YONNE
14 CALVADOS	33 GIRONDE	52 MARNE (Haute)	71 SAÔNE-ET-LOIRE	90 TERR. DE BELFORT
15 CANTAL	34 HÉRANULT	53 MAYENNE	72 SARTHE	91 ESSONNE
16 CHARENTE	35 ILLE-ET-VILAINE	54 MEURTHE-ET-MOSELLE	73 SAVOIE	92 HAUTS-DE-SEINE
17 CHARENTE-MARITIME	36 INDRE	55 MEUSE	74 SAVOIE (Haute)	93 SEINE-SAINT-DENIS
18 CHER	37 INDRE-ET-LOIRE	56 MORBIHAN	75 PARIS	94 VAL-DE-MARNE
19 CORRÈZE	38 ISÈRE	57 MOSELLE	76 PARIS	95 VAL-D'OISE
			76 PARIS	
			76 SEINE-MARITIME	

